



## Etat de lieux tombe un week end/jour férié

Par **ImLahl**, le **24/04/2023** à **14:57**

Bonjour,

Mon dernier jour du contrat de location tombe un dimanche, et lundi est férié ( 1er mai ), la résidence me demande de quitter le logement vendredi ( 2jours avant la fin de mon contrat alors ) .

Je propose 3 solutions à ma résidence :

- Sortir vendredi et me faire rembourser les deux jours
- Faire l'état des lieux vendredi ou mardi , je dépose mes clés dans la boîte aux lettres de l'accueil Dimanche.

La résidence refuse de me rembourser les 2 jours et impose que je quitte 2 jours avant la fin de mon contrat,

Je pense que cela nest pas légal, qu'en pensez vous ?

Merci.

Par **Marc**s, le **24/04/2023** à **15:33**

vous disposez d'un délai pour faire l'état des lieux à l'amiable.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33671>

Par **Visiteur**, le **24/04/2023** à **17:14**

Bonjour,

Ne laissez **JAMAIS** vos clés dans une boite à lettres. Il vous faut absolument un **reçu** de ces clés pour prouver votre départ.

L'état des lieux peut être effectué par huissier, et même en votre absence. Mais là c'est un peu juste pour l'organiser.